



Direction des travaux publics et des transports  
Office des transports publics et de la coordination  
des transports

Reiterstrasse 11  
3013 Berne  
+41 31 633 37 11  
info.aev@be.ch  
www.be.ch/otp

OTP, Reiterstrasse 11, 3013 Berne

Aux communes bernoises

Martin Kindler  
+41 31 633 37 18  
martin.kindler@be.ch

Notre référence : 2018.BVE.175 / Doc : 4316537

## Contributions communales aux transports publics (art. 12 de la loi sur les transports publics / art. 29 LPFC) ; correction du décompte final 2024, décompte final 2025 et premier acompte 2026

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 12 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4) et de l'article 29 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la répartition des charges (LPFC ; RSB 631.1), les communes bernoises participent, depuis 1996, à raison d'un tiers aux indemnités d'investissement et d'exploitation octroyées par le canton (art. 4, 5 et 6 de la loi sur les transports publics) ainsi qu'aux aides financières en faveur des mesures tarifaires et des transports touristiques (art. 8 et 9 de la loi sur les transports publics). Les modalités détaillées du calcul des contributions communales sont réglées dans l'ordonnance sur la participation des communes aux coûts des transports publics (OPCTP ; RSB 762.415).

### Contributions communales aux transports publics 2024 : correction du décompte final

Dans le cadre des imputations de 2025, nous avons constaté que le décompte final 2024 n'avait pas été établi avec les valeurs définitives au 31 décembre 2024. Le décompte final 2024 corrigé présente un solde positif de 492 752 francs en faveur du canton, au lieu d'un avoir de 4,68 millions de francs en faveur des communes comme indiqué dans le décompte initial. Cette erreur de calcul sera corrigée via le décompte final 2025. Nous vous présentons nos plus sincères excuses et vous remercions de votre compréhension.

#### Correctif du décompte final 2024

|                                                                                   | Décompte<br>2024 V2    | Décompte<br>2024 V1    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| · Indemnités trafic local + trafic régional / Mesures tarifaires                  | CHF 257'508'094        | CHF 245'254'094        |
| · Indemnités infrastructure                                                       | CHF 104'608'251        | CHF 104'608'251        |
| <b>Total indemnités d'exploitation et d'infrastructure</b>                        | <b>CHF 362'116'345</b> | <b>CHF 349'862'345</b> |
| <b>Total des contributions aux investissements</b>                                | <b>CHF 107'642'680</b> | <b>CHF 104'359'210</b> |
| <b>Dépenses à la charge des communes (part. des communes à raison d'un tiers)</b> | <b>CHF 469'759'026</b> | <b>CHF 454'221'556</b> |
| <b>Dépenses à la charge des communes</b>                                          | <b>CHF 156'586'342</b> | <b>CHF 151'407'185</b> |
| ./. Bonificat. provenant de rembours. d' indemnités d'invest.                     | CHF -1'093'589         | CHF -1'093'589         |
| <b>Dépenses nettes à la charge des communes 2025</b>                              | <b>CHF 155'492'753</b> | <b>CHF 150'313'596</b> |
| ./. Total des subvent. communales encaissées (2 acomptes)                         | CHF 155'000'001        | CHF 155'000'001        |
| <b>A la charge des communes (-) / En faveur des communes (+)</b>                  | <b>CHF -492'752</b>    | <b>CHF 4'686'405</b>   |
| Compensation en faveur des communes avec le deuxième acompte                      | CHF -4'686'405         |                        |
| Arrondissement (correction)                                                       | -7                     |                        |
| <b>En faveur des communes (compensation avec le 2e acompte 2026)</b>              | <b>CHF -5'179'164</b>  |                        |

## Contributions communales aux transports publics 2025 : décompte final

En 2025, les communes bernoises ont reçu deux factures d'acomptes pour un montant total de 162 millions de francs. Selon le décompte final 2025, les dépenses annuelles totales pour les TP se sont montées en 2025 à 465,27 millions de francs, dont une part de 155,09 millions à la charge des communes (tiers communal). Après comptabilisation de la bonification issue des remboursements des subventions d'investissements, un montant net de 153,80 millions de francs reste à la charge des communes pour l'année 2025. À l'issue du décompte final 2025, les communes bernoises se verront donc créditer un montant de 8,20 millions de francs. La diminution des dépenses TP en 2025 et, par conséquent, du tiers communal, s'explique principalement par la baisse des subventions d'investissements.

La différence de 5,179 millions de francs à la charge des communes bernoises découlant de la correction du décompte final 2024 est donc compensée par un crédit de 8,204 millions de francs en leur faveur. L'avoir net après la correction du décompte final 2024 et le décompte final 2025 s'élève à un montant total de 3,025 millions de francs, et sera compensé avec la facturation du deuxième acompte 2026.

|                                                                      |            |                    |
|----------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|
| <b>Dépenses nettes à la charge des communes 2025</b>                 | <b>CHF</b> | <b>153'795'721</b> |
| ./. Total des subvent. communales encaissées (2 acomptes)            | CHF        | 162'000'008        |
| <b>En faveur des communes du décompte 2025</b>                       | <b>CHF</b> | <b>8'204'287</b>   |
| + compensation différence de correction décompte 2024                | CHF        | -5'179'164         |
| <b>En faveur des communes (compensation avec le 2e acompte 2026)</b> | <b>CHF</b> | <b>3'025'123</b>   |

En vertu des dispositions de la LPFC, les contributions communales se calculent sur la base de la population résidante de l'année concernée. Étant donné que le chiffre correspondant pour l'année 2025 ne sera pas connu avant fin mars 2026, les décomptes définitifs par commune ne peuvent pas encore être établis. Cela s'effectuera dans le cadre de la facturation du deuxième acompte 2026.

## Contributions communales aux transports publics 2026 : 1<sup>er</sup> acompte

La nouvelle clé de répartition des coûts 2026-2027 repose sur l'offre de transport de l'horaire 2025. Le calcul des contributions peut être consulté sur le site Internet de la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne (rubrique Mobilité / Transports publics / Clé de répartition des coûts).

Le calcul du premier acompte 2026 est effectué sur la base d'une estimation des contributions communales pour 2026 de 158,0 millions de francs.

Les bases de calcul (population et points TP) de la contribution provisoire 2026 des communes peuvent également être consultées sur le site Internet susmentionné. Les deux facteurs déterminants pour le calcul par commune sont les points TP (qui comptent pour deux tiers) et la population (qui compte pour un tiers). Ce dernier est établi par l'Administration des finances. Les acomptes 2026 se basent sur les chiffres de 2024, qui seront actualisés lors du décompte final 2026.

La formule de calcul des contributions communales est la suivante :

$$\text{Contr. comm. } i = \text{Total Contr. comm.} \times \left( \frac{2}{3} \times \frac{\text{Points TP commune } i}{\text{Points TP toutes communes}} + \frac{1}{3} \times \frac{\text{Population commune } i}{\text{Population toutes communes}} \right)$$

Nous vous prions de régler le premier acompte 2026 d'ici au 31 mars 2026. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Martin Kindler ([martin.kindler@be.ch](mailto:martin.kindler@be.ch); Tel. 031 633 37 18).

Nous vous remercions du soutien que vous continuez d'apporter aux transports publics en 2026.

Meilleures salutations

Office des transports publics et  
de la coordination des transports

Office des transports publics et  
de la coordination des transports

Katja Bessire  
Cheffe d'office

Martin Kindler  
Chef de section

Documents disponibles sur Internet :

- Calcul détaillé de la clé de répartition des coûts des TP par commune : [www.be.ch/kos](http://www.be.ch/kos)
- Documents divers disponibles sous <https://www.bvd.be.ch/fr/start/themen/mobilitaet/oeffentlicher-verkehr/kostenverteil-schluessel.html>
- Correctif du décompte final 2024 V2
- Décompte final 2025
- Acomptes des contributions communales 2026

Copie par courriel :

- Conférences régionales des transports/Conférences régionales du canton de Berne
- Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne
- Direction cantonale des finances (FIN), section Péréquation financière
- Association des Communes Bernoises (ACB), Monsieur Jürg Wichtermann, directeur